

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2019 - 18 heures 00
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h15.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2019
- **EMET** un avis favorable sur la mise en place d'un accord local pour la mandature 2020-2026 sur la base de 58 sièges
- **APPROUVE** la convention de partenariat au titre de l'année 2019 entre la Communauté d'Agglomération et l'AGURAM et **ATTRIBUE** dans ce cadre une contribution de 76 200 € à l'AGURAM pour l'année 2019
- **APPROUVE** les Comptes Rendu Annuels à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Metzange-Buchel à Thionville et de la ZAC Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham établis au 31 décembre 2018 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- **PREND ACTE** des rapports annuels du service public de l'assainissement et de la société VEOLIA délégataire du service public de l'assainissement pour le site environnemental de traitement des eaux usées au titre de l'année 2018
- Concernant les Finances :
 - **APPROUVE** les nouvelles modalités de refacturation des coûts des services communs mis en œuvre entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres et **DECIDE** d'imputer le coût de la masse salariale des services communs sur l'attribution de compensation des Communes concernées
 - **DEROGE** au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en **FIXANT** les parts communales à 237 773 € et intercommunale à 1 131 306 € et **DECIDE** du versement de fonds de concours à hauteur de 113 853 € aux communes de Angevillers, Fontoy, Lommerange, Rochonvillers, Tressange et Yutz

- **DECIDE** la réalisation d'un Centre Aquatique Communautaire à Basse-Ham d'un montant global prévisionnel estimé à 12 000 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise et **AUTORISE** le lancement du Marché Global de Performance sous la forme d'une procédure avec négociation, pour la conception, réalisation et maintenance, **DECLARE** élus à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc, outre le Président ou son représentant, Président de droit :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ En qualité de membres titulaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Daniel PERLATI ○ Bruno SAPIN ○ Jean-Marie MIZZON ○ Patrick BECKER ○ Guy HARAU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En qualité de membres suppléants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Denis SCHITZ ○ Marc FERRERO ○ Jackie HELFGOTT ○ Véronique SCHMIT ○ Brigitte VAISSE
---	--
- **APPROUVE** les documents de la SPL Moselle Nord Plaisance
- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition et d'occupation temporaire de terrains dans le cadre de l'accueil des gens du voyage « grands passages »
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 de la société SG2A L'HACIENDA, délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Pache Mendes » à Yutz.
- Concernant la Petite Enfance :
 - **CONSTATE** le caractère non transférable du soutien financier non identifiable au Centre Social O Couleurs du Monde à Yutz et **DECIDE** en conséquence, en accord avec la Ville de Yutz, que ce soutien financier demeure de compétence communale
 - **ATTRIBUE** à l'Association Les petits loups une subvention de fonctionnement de 1 000 €, pour l'exercice 2019
 - **PREND ACTE** des rapports annuels 2018 de l'Association « La Croix Rouge Française », délégataire pour la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom.
- **APPROUVE** le développement d'un plan d'actions relatif aux biodéchets et le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération à l'appel à projets pour « éviter et trier à la source les biodéchets ménagers et assimilés »
- Concernant le Développement Economique :
 - **DECIDE** la vente à Mme LEDRU et M. DIEBOLD du terrain n°26 d'une superficie de 3 900 m², nécessaire à son implantation sur la ZAC Actypôle et **FIXE** le prix de cession du terrain à 30 € HT le m²
 - **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2019 de 18 000 € à l'Institut de Soudure pour le projet E-Soudage 4.0
 - **ATTRIBUE** une subvention à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » de :
 - 25 000 €, pour l'organisation du Salon à l'envers 2019
 - 5 000 € pour l'organisation de la soirée « Pépites du Territoire » 2019
- **ATTRIBUE** à l'Association ALEXIS :

- une subvention de 41 395 €
- une subvention complémentaire de 3 000 € pour le soutien au Concours Trajectoires 2019
- **ATTRIBUE** le versement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2019, au profit de l'association Initiative Moselle Nord permettant l'abondement du fonds d'intervention
- **PREND ACTE** du rapport d'activité et du bilan des actions 2018 de la Politique de la Ville, **APPROUVE** le programme d'actions 2019 du Contrat de Ville et **AUTORISE** le versement des subventions correspondantes octroyées par la Communauté d'Agglomération pour un montant total de 155 000 €
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement par la Société BATIGERE d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la réhabilitation de 72 logements rue Mozart à Thionville
- **APPROUVE** le principe de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et le Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain et la convention correspondante
- **PREND ACTE** du rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour 2018
- **VOTE UNE MOTION DEMANDANT** la réactivation de la ligne TER reliant le sillon Mosellan depuis Thionville jusqu'à Trèves (Trier) en Allemagne via Apach et Perl, dans le cadre de la démarche de mise en concurrence des services de transports ferroviaires engagée par la Région Grand Est et la remise en service et l'électrification complète de la ligne ferroviaire de la Vallée de la Nied via Bouzonville et Thionville en direction du Luxembourg.

La séance est levée à 20h20.